

Invitation à entrer en négociation

Par **annah24**, le **29/09/2016** à **15:13**

Bonjour, je vous présente le cas pratique suivant.

Patrick a lu l'annonce suivante, dans le journal du 10 septembre: "A vendre, une statue en bronze, prix à débattre". Il a envoyé un courrier le 11 septembre pour acheter cette statue au prix de 800 euros. Il apprend par la suite que la statue a été vendue le 15 septembre (après la réception de son courrier) par le vendeur, à Jean, au prix de 850 euros.

Ce cas est assez complexe pour ma part je n'arrive pas à trouver de règle de droit correspondant mise à part celle de l'art 1114. Et je ne pense pas qu'on puisse parler de négociation avec pour parler vu que là il y a plusieurs personnes susceptibles de vouloir négocier.

J'ai besoin d'un coup de main s'il-vous-plait.

Par **Isidore Beautrelet**, le **29/09/2016** à **15:45**

Bonjour

Article 1114 code civil (nouveau) [citation] L'offre, faite à personne déterminée ou indéterminée, comprend les éléments essentiels du contrat envisagé et exprime la volonté de son auteur d'être lié en cas d'acceptation. **A défaut**, il y a seulement invitation à entrer en négociation. [/citation]

Dans votre exemple, nous ne sommes pas face à une offre de vente car il manque un élément essentiel : "le prix" puisque ce dernier est "à débattre". De ce fait, il y avait bien invitation à entrer en négociation.

Par **marianne76**, le **29/09/2016** à **17:46**

Bonjour

Tout à fait, en revanche suite à cette invitation à entrer en pourparlers il y a eu une offre d'achat mais qui n'a pas été acceptée

Par **annah24**, le **30/09/2016** à **14:15**

Merci à vous de m'avoir éclairer.